Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
greffe@moudon.ch

Législature 2026-2031

Préavis n° 11/26 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 225'000.– pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la mise en séparatif d'une canalisation au chemin des Vignes, sous le Bourg

Délégués municipaux :

Gzim RAMA, vice-syndic et municipal environnement et voirie, g.rama@moudon.ch

Serge DEMIERRE, municipal finances et services industriels, s.demierre@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 26 octobre 2026

Ordre du jour de la séance du Conseil communal : 8 décembre 2026

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.– destiné au remplacement d'une conduite d'eau potable ainsi qu'à la mise en séparatif d'une canalisation au chemin des Vignes, sous le Bourg.

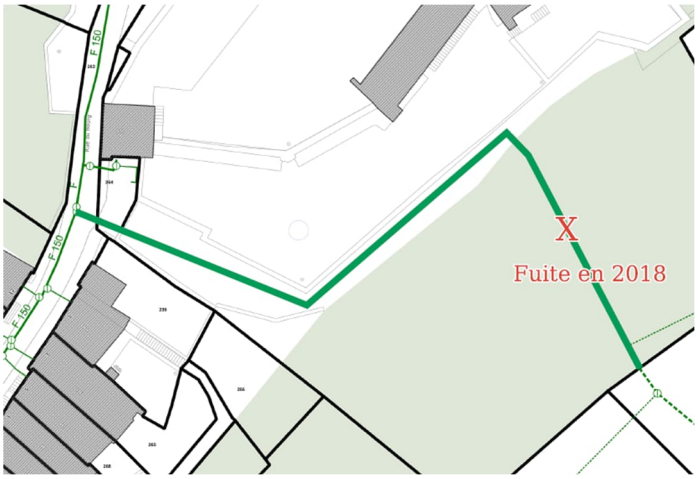
Conduite d'eau potable

Le quartier de villas situés en bordure de la Broye entre le terrain de football et le pont en bois (chemin des Vignes 2 à 15) est alimenté par une ancienne conduite en fonte. Cette conduite vient de la rue du Bourg, au pied de la tour du Château de Carrouge, longe le mur de soutènement puis descend dans la pente.

Le 20 mars 2018, une fuite dans la pente a causé des dégâts importants créant un éboulement qui aurait pu mettre en danger les biens situés en contrebas et le mur de soutènement du Château de Carrouge. Des grands arbres ont même été déracinés lors de cet évènement. Une partie des gravats s'est introduite dans les réseaux d'assainissement des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC), qui ont dû être curés après l'événement.

Compte tenu de l'ancienneté de la conduite, de son implantation dans un secteur difficilement accessible et de sa proximité immédiate avec le mur de soutènement du Château, une nouvelle fuite pourrait occasionner des dommages importants. Son remplacement sur son tracé actuel s'avérant particulièrement complexe, un nouveau tracé a été étudié afin de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable du quartier.





Vue depuis la Rue du Bourg (en vert la conduite existante au pied du mur du Château de Carrouge)

Défaut de séparatif

Dans le même secteur, le réseau d'assainissement présente également un défaut de séparatif. Sur un tronçon d'environ 35 mètres, les eaux claires provenant d'une partie du Bourg sont actuellement évacuées dans le réseau des eaux usées.

Outre le fait que cette configuration ne répond pas au principe de séparation des eaux, elle entraîne une surcharge inutile du réseau d'eaux usées lors de fortes précipitations. En 2022, cette situation a notamment occasionné, à deux reprises, des refoulements d'eau dans des propriétés privées.

Une étude a dès lors été menée afin de traiter conjointement ces deux problématiques, soit le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'assainissement au chemin des Vignes.

2. Présentation du projet

2.1 Conduite d'eau

La conduite existante reliant la rue du Bourg au quartier serait abandonnée, son remplacement sur le tracé actuel s'avérant particulièrement complexe.

Une nouvelle conduite, représentée en rouge sur le plan ci-dessous, serait ainsi posée depuis un point situé à proximité des installations sportives. Le tracé projeté a notamment été défini de manière à éviter les terrains de football, tant le terrain principal que le terrain d'entraînement.

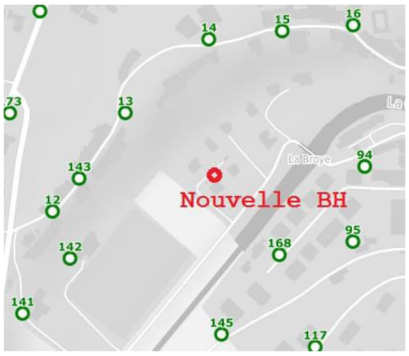
Dans le secteur bâti, la configuration des parcelles et la position des raccordements existants imposent un passage entre les bâtiments nos 13 et 15. Ce nouveau tracé présente également l'avantage de traverser des aménagements extérieurs dont la remise en état sera moins complexe après les travaux**.**



En rouge, le tracé projeté pour la conduite.

La conduite existante présente un diamètre qui ne répond plus aux exigences actuelles de l'ECA en matière de défense incendie. La nouvelle conduite sera dès lors dimensionnée conformément aux prescriptions applicables, de manière à garantir un débit et une capacité adaptés aux besoins du secteur.

A ce jour, les hydrantes les plus proches sont situées au sud de la buvette des installations sportives ainsi que sur l'autre rive de la Broye, dans le secteur de la Planche. La réalisation du projet permettra également l'installation d'une nouvelle hydrante à proximité des habitations du quartier au chemin des Vignes.

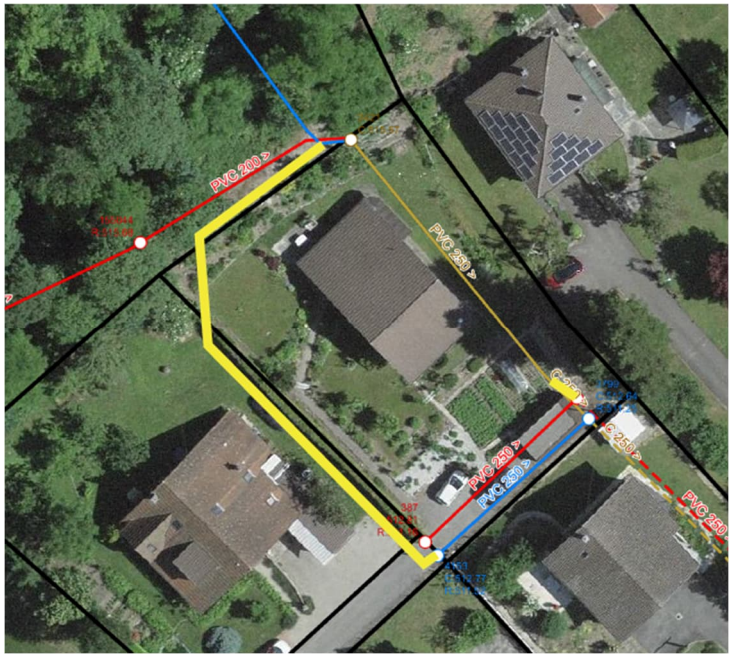


Cette intervention contribuera ainsi à améliorer la couverture du secteur en matière de défense incendie et à renforcer les conditions d'intervention des services de secours.

2.2 Mise en séparatif

La canalisation mixte existante sera conservée et affectée exclusivement à l'évacuation des eaux usées. Une nouvelle canalisation destinée aux eaux claires sera réalisée sur un tracé distinct, qui ne suivra pas parallèlement la canalisation existante.

Le tracé retenu permettra en effet de profiter du passage prévu pour la nouvelle conduite d'eau potable entre les bâtiments, afin de mutualiser les travaux de fouille et de limiter les interventions sur les parcelles concernées.



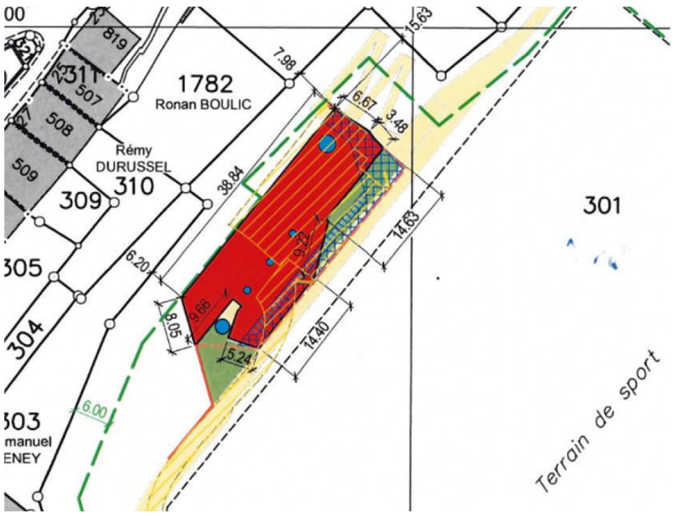
En rouge les eaux usées, en bleu les eaux claires, en orange les eaux mixtes et en jaune le nouveau tracé pour les eaux claires.

2.3 Synergie avec les travaux de réfection des installations sportives

Le tracé de la nouvelle conduite d'eau à proximité des installations sportives (vestiaire et buvette) tient compte du projet de reconstruction des infrastructures du FC Etoile-Broye (préavis 10/26). La réalisation de ce projet constitue une opportunité de coordonner le remplacement de la conduite d'eau potable.

Les estimations financières des différents projets ont toutefois été établies séparément et ne tiennent pas compte, à ce stade, des économies susceptibles de résulter de cette synergie. Celles-ci dépendront de la coordination technique des travaux et ne peuvent dès lors pas encore être précisément quantifiées.

Cela dit, cette coordination permettra de mutualiser certaines interventions de chantier, notamment les travaux de fouille, les installations de chantier et les remises en état. Elle devrait ainsi permettre de réduire les coûts des deux projets pour cette partie.



En rouge, implantation projetée des nouvelles infrastructures du FC Etoile-Broye

2.4 Procédure et planification

Le projet de nouvelles canalisations d'eaux claires devra faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

S'agissant de l'exécution des travaux, une première phase devrait concerner le secteur directement lié au chantier des nouvelles installations sportives. Elle serait réalisée au printemps 2027, en coordination avec les travaux de reconstruction de ces infrastructures, afin de tirer parti des synergies de chantier.

La seconde phase serait réalisée dans la continuité, selon l'avancement du chantier et le phasage arrêté.

3. Aspects financiers

Une estimation des coûts a été réalisée par le bureau d'ingénieurs mandaté par la Municipalité. Le tableau est présenté ci-après :

Objet	Montant HT en CHF
Etude et suivi du chantier	25'000.00
Travaux génie civil liés à la conduite d'eau	65'000.00
Travaux génie civil liés à la mise en séparatif	26'000.00
Travaux d'appareillage	53'000.00
Travaux géométriques, frais de mise à l'enquête, inscription de servitude	7'000.00
Frais et taxes	5'000.00
Divers et imprévus (~15%)	27'141.00
Montant total HT	**208'141.00**
TVA 8,1%	16'859.42
Montant TTC arrondi	**225'000.00**

Deux éléments devraient permettre d'atténuer le coût global des travaux :

- la réalisation de fouilles conjointes avec le projet de réfection des infrastructures du FC Etoile-Broye (préavis 10/26), telle que présentée au paragraphe 2.1 ;
- l'octroi d'une subvention de l'ECA en lien avec l'amélioration de la défense incendie dans le quartier des Vignes. Le montant de cette participation n'est toutefois pas encore connu au moment de la rédaction du présent préavis.

Incidences financières

Cet investissement doit être apprécié dans le cadre de la planification financière globale de la Commune. Le volume d'investissements actuellement planifié étant supérieur à la capacité d'autofinancement dégagée, la réalisation des différents projets entraînera, selon leur calendrier, une utilisation des liquidités et/ou un recours à l'emprunt. En cas de financement intégral par emprunt, un taux d'intérêt de 2.2 % représenterait une charge d'intérêt d'environ CHF 4'540.- la première année. Le montant effectif dépendra toutefois des liquidités disponibles et des besoins globaux de financement de la Commune.

Selon les normes comptables MCH2, cet investissement sera comptabilisé dans la catégorie « Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes » et amorti sur une durée de 60 ans. La charge annuelle d'amortissement s'élèvera ainsi à environ CHF 3'470.-.

La mise en séparatif permettra également de réduire les volumes d'eaux claires inutilement acheminés vers les installations d'épuration et, partant, la charge pollutive supportée par le réseau et la STEP. Cette diminution contribuera à limiter les coûts d'exploitation et pourra

également avoir un effet favorable sur la participation de la Commune au financement de l'épuration de la Moyenne Broye (EMB), selon les modalités de répartition applicables.

4. Aspects du développement durable

En 2018, la réparation d'une fuite sur cette conduite, située dans un secteur difficile d'accès, ainsi que la remise en état des dégâts consécutifs avaient été estimées à au moins CHF 25'000.–. Si le mur de soutènement du Château avait également été affecté, le coût de l'intervention aurait pu être sensiblement plus élevé. Dans ce contexte, la mise hors service de cette conduite ancienne apparaît pleinement justifiée.

La mise en séparatif du réseau d'assainissement répond également à des enjeux environnementaux et économiques importants. Le maintien d'un réseau insuffisamment séparatif entraîne notamment deux conséquences majeures :

- une diminution de l'efficacité de l'épuration des eaux usées, en particulier lors de fortes précipitations, lorsque les déversoirs d'orage peuvent conduire au rejet d'eaux insuffisamment traitées directement dans les cours d'eau ;

- une augmentation inutile des volumes d'eau acheminés vers les installations d'épuration, générant des coûts de traitement supplémentaires à la charge de la Commune.

La réalisation de ces travaux permettra ainsi d'améliorer la fiabilité des infrastructures, de réduire les risques de dégâts futurs et d'optimiser durablement le fonctionnement du réseau d'assainissement.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 11/26 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 225'000.— TTC, à déduire toute subvention,**

2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 60 ans,**

4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter, en fonction des liquidités disponibles et des besoins de financement, tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché**.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : Le secrétaire :

J.-PH. STECK **A. IMERI**

Annexe : plan de situation 1 :500

MOUDON

COMMUNE DE MOUDON

Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

021 905 88 88
greffe@moudon.ch

Plan de projet **01**

Conduite de distribution d'eau potable et défense incendie

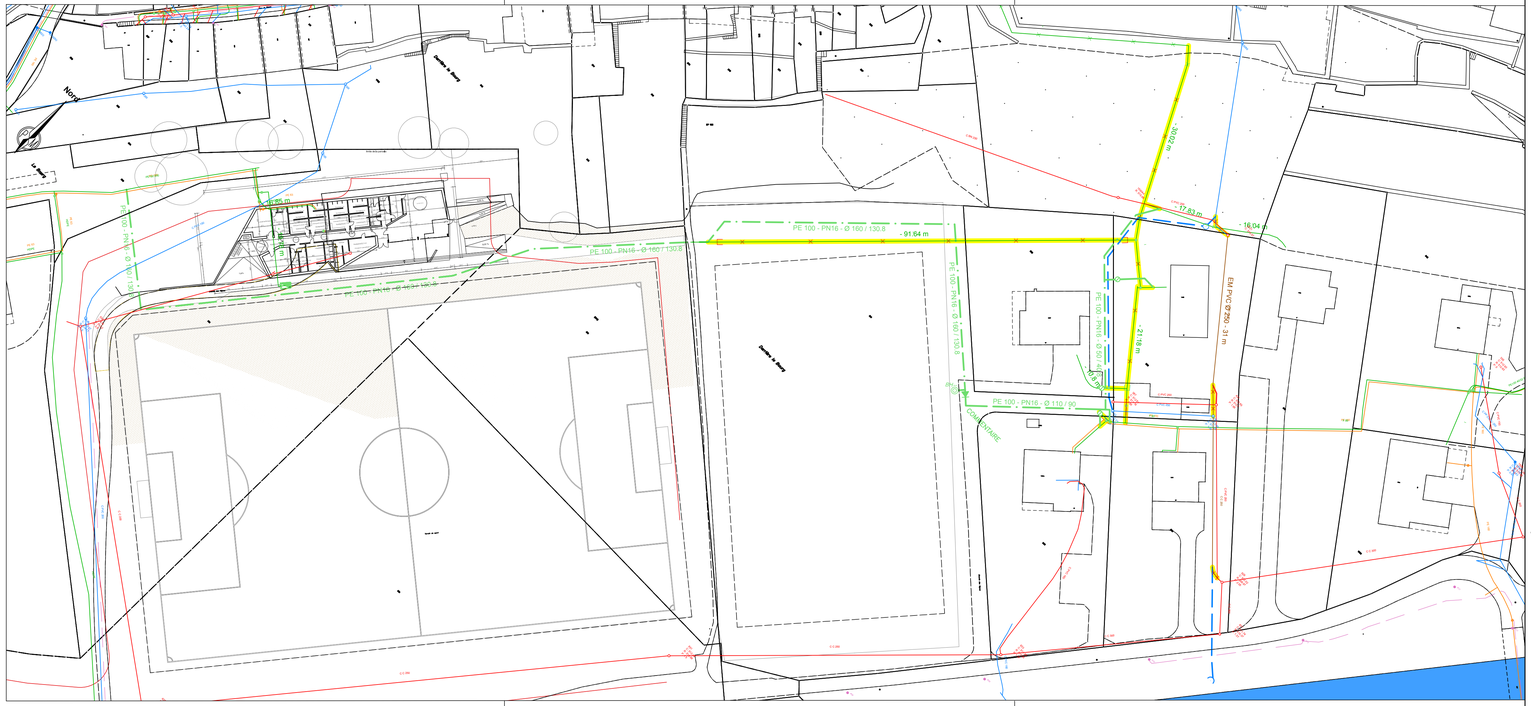
Plan de Situation

Plan établi par :

NPPR INGENIEURS ET GEOMETRES SA
NICOD • PERRIN • PARISOD • REY
Chemin du Château-Sec 6 1510 Moudon
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch

N° d'affaire	Plan n°		
M24'299	PJ	01	-
ÉCHELLE 1 : 500	FORMAT 1050 x 297 mm		

ind.	Date	Etabli par	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	16.10.2026	PM	JN	Version initiale	
a	.	.	.	.	.
b	.	.	.	.	.
c	.	.	.	.	.


Route de Lucens
Route de Berne
PE 100 - PN16 - Ø 160 / 130.8
91.64 m
PE 100 - PN16 - Ø 160 / 130.8
PE 100 - PN16 - Ø 160 / 130.8
PE 100 - PN16 - Ø 110 / 90
Ø 90
Conduite d'eau potable
Ø 90
PE 100 - PN16 - Ø 160 / 130.8
PE 100 - PN16 - Ø 160 / 130.8
PE 100 - PN16 - Ø 160 / 130.8